

III. - ENTREPRISE DE PLOMBERIE ET INSTALLATION SANITAIRE.

ART. 1 - INSTALLATION - RECEPTION.

L'installation sanitaire se fera suivant toutes les règles de l'art de la bonne construction.

L'entreprise de plomberie comprend la fourniture et le placement des conduites de chute et de décharge des eaux usées et résiduaires, jusqu'au raccordement au réseau d'égoûts.

Elle comprend également toutes les ventilations premières et secondaires selon les prescriptions communales en vigueur, ou la pose de coupe-air spéciaux anti-dénivellant " Peel ", " Atal " ou similaires.

Elles comprennent également la distribution d'eau et de gaz.

Dans le cas où une salle de bain installée est prévue, la distribution d'eau chaude depuis le chauffe-bain jusqu'au différents appareils est prévue. L'entreprise comprend en outre la fourniture et la pose des appareils sanitaires prévus et leurs accessoires.

La pose des tuyauteries se fera avec bourrelets et colliers sous ces derniers.

Toutes les conduites seront bien dressées et d'aplomb.

Elles seront écartées du mur d'appui afin qu'il soit possible de travailler derrière eux. Tous les raccords étanches et les soudures auront un bel aspect.

L'étanchéité des tuyaux passant la toiture sera assurée par un manchon avec collerette en plom. Les passages horizontaux des décharges suivront une pente rectiligne et régulière avec colliers d'attache selon nécessité.

L'installateur se conformera strictement à toutes les indications qui lui seront données sur place pour l'emplacement exact des appareils, la position et le passage des tuyauteries.

Les différents soumissionnaires peuvent proposer un système rationnel répondant aux exigences.

Le fonctionnement de l'installation sera aisé, silencieux, sans coup de bélier ni sifflement, ni vibration, ni bruit de vidange exagéré. A cet effet, l'installateur interposera une matière isolante entre les colliers et le tuyau à tout endroit où la transmission du bruit pourrait présenter un inconvénient.

L'installateur est tenu d'assister à la réception de ses ouvrages par les compagnies distributrices.

ART. 2 - QUALITE ET EMPLOI DES MATERIAUX PREVUS.

A) Fonte sanitaire - La fonte sanitaire sera employée pour les chutes et ventilations secondaires des W.C.

Elle sera inoxydable et aura 4,5 mm. d'épaisseur. Les colonnes

seront munies de toutes les pièces spéciales nécessaires, telles que coudes, cols de cygne, culottes simples ou doubles, branchements pour syphons, sabots, regards de visite à porte rectangulaire ou ovale, avec écrous et joint élastique étanche. Chaque colonne aura un regard de visite à sa base.

Les joints seront faits à la filasse goudronnée dans le bas et par de la laine de plomb matée à refus dans le haut.

- B) Fer galvanisé - Les tuyaux en fer galvanisé à chaud intérieurement et extérieurement seront employés pour la distribution d'eau froide et d'eau chaude, ceci dans le cas d'une salle de bain installée. Ils seront posés sur colliers en fer galvanisé scellés au mortier de ciment, 1 par 75 cm. dans les parties trainantes et 1 par 1,40 m. dans les parties verticales.

Le raccord aux appareils se fera toujours par des tuyaux de cuivre 12/14 avec raccord.

- C) Plomb étiré - Sera employé pour les coupe-air, les différents raccords et dérivations et pour toutes les tuyauteries encastrées.

Le plomb sera doux, maléable, ductile, d'épaisseur uniforme, sans soufflure ni fendille.

Les tuyaux de plomb seront scellés au mortier de ciment, colliers placés tous les 50 cm. pour les parties trainantes, tous les 75 cm. pour les parties verticales.

Les pentes seront régulières, les raccords se font dans le sens de l'écoulement en accentuant la courbe au point de raccord.

- D) Cuivre étiré - Pour tous les services, décharges et ventilation de la cuisine et de la salle de bain, si elle est prévue.

Le cuivre sera pur de tout alliage.

La pose se fera par colliers à bride en laiton, à raison d'un collier tous les 50 cm. du tuyau posé avec libre dilatation, de 2 mm./m. Les raccords se feront par pièce spéciale monobloc avec soudure à l'étain ou par emboîtement et brassage, au moyen d'un métal d'apport de laiton ou autre. Le raccord de cuivre ou grès se fait au ciment avec manchette de cuivre de renforcement.

- E) Chute et décharge - Chute du W.C. en fonte sanitaire 3"1/2, ventilation secondaire du W.C. en fonte sanitaire 2".

Décharge cuisine et salle de bains en cuivre 41/43, ventilation secondaire si elle est prévue, en cuivre 31/33.

Les ventilations secondaires peuvent toutefois être remplacées par des coupe-air spéciaux, voir généralités en début d'article, et, sauf en cas de chute et décharge directe à l'égout.

ART. 3 - ALIMENTATION EAU DE VILLE.

Entrée en plomb réglementaire à partir de 0,20 à l'intérieur du bâtiment avec raccord au compteur. Dans le cas où plusieurs compteurs seraient prévus, il y aura une subdivision vers chaque compteur. Le raccordement des eaux depuis la conduite mère jusqu'au compteur définitif, reste à charge du propriétaire.

Il sera prévu une conduite vers cuisine pour évier, vers W.C., vers salle de bain aux différents appareils prévus.

Il y aura une prise d'eau dans le garage, ~~sans la buanderie, ainsi que sur la terrasse.~~

ART. 4 - ALIMENTATION GAZ DE VILLE.

La tuyauterie pour l'installation du gaz sera exécutée conformément aux prescriptions réglementaires. Il y aura une prise de gaz pour la cuisine, salle de bains ~~et la buanderie~~.

ART. 5 - APPAREILS PREVUS SAUF STIPULATIONS CONTRAIRES.

1. W.C. monobloc Vitribo, modèle Caravelle complet avec siège double, blanc.
2. Lave-mains porcelaine vitrifiée, 36 x 27 complet avec soupape, chaînette et robinet et petite glace murale.
3. Evier en acier Inox, chrome-nickel 18/8, ~~satiné 100 x 50 cm. à une cuvette à vidange tubulaire et un égouttoir rainuré~~ ou évier en acier Inox, PLM. ou similaire 120 x 60 cm, à deux cuvettes et un égouttoir rainuré. §.
4. Chauffe-eau 5 litres/minute de marque Bulex, ou autre au choix, avec robinet de distribution eau chaude, eau froide.
5. Baignoire en tôle d'acier émaillée, soupape, trop-plein et chaînette combinés, mélangeur bain et douche à main, flexible sur fourche.
6. Poignée de baignoire, fonte émaillée.
7. Lavabo complet Vitribo, modèle Caravelle 60 cm. sur colonne, complet avec attaches murales, soupape, chaînette, 2 robinets avec pastille de couleur pour eau chaude et eau froide.
8. Glace, argenture cuivrée, découpe fantaisie Caravelle, 60 x 39 cm., avec attaches chromées.
9. Tablette avec 2 tiroirs.
10. Bidet Vitribo, modèle Caravelle, complet avec soupape, chaînette et 2 robinets eau chaude et eau froide, avec pastille indicatrice de couleur.
11. ~~W.C. hors ou dans salle de bains, de couleur ou non - monobloc Vitribo, modèle Caravelle, complet avec siège double, blanc.~~ §.
12. Chauffe-bain de 13 litres/minute, complet avec robinets d'arrêt eau et gaz, Bulex ou autre.

Les appareils sanitaires de la salle de bains sont à choisir dans la gamme suivante : blanc, bleu pâle, gris, jaune, rose, ou vert d'eau.

ART. 6 - ROBINETTERIE.

Afin de limiter les pertes de charges et d'éviter tous sifflements, coups de bélier, vibrations, les robinets de puisage seront à grande section, leur fermeture sera progressive, les robinets d'arrêt et vannes seront à passage direct, les soupapes seront guidées.

Les robinets de puisage seront du type ordinaire. Ils seront en cuivre chromé pour tous les appareils sanitaires et pour les robinets visibles dans les locaux de séjour. Les robinets du garage, de la buanderie et de la terrasse seront à double service. Les robinets pour appareils desservis par l'eau chaude et l'eau froide seront à pastille indicatrice selon le cas.

IV. - ENTREPRISE D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE. Commune

ART. 1 - PRIX.

~~L'installation du chauffage est un poste dont le prix exact sera déterminé par les offres reçues et celle retenue, ceci sauf stipulation spéciale et contraire.~~

ART. 2 - INSTALLATIONS.

L'installation de chauffage comprendra tous les appareils pour assurer un bon fonctionnement normal garantissant pour des températures extérieures de - 10° à 12° une température intérieure de :

22° pour le living, 20° pour la cuisine, 24° pour la salle de bain, 18° pour les chambres, 16° pour le hall (~~garage 10° éventuellement~~).

La surface de chauffe, fonction de la déperdition (hauteur, orientation, renouvellement de l'air, etc...) sera calculée par le technicien installateur, sous son entière responsabilité, tenant compte que le cube d'air de chaque local pourra être renouvelé au moins une fois par heure.

Elle est déterminée par la somme des calories à fournir par tous les corps de chauffe majorée des pertes de quelque nature qu'elles soient. (parois du générateur, canalisations nues et calorifugées, etc...)

L'emplacement des générateurs de chaleur sera déterminée de façon à permettre toute facilité au service d'entretien de la chaufferie, et du maniement aisé des outils de chauffe.

La température de départ de l'eau sera de 85°C. et sa température restera au retour aux environs de 63 à 67° soit une différence de $\pm 20^{\circ}\text{C}$.

ART. 3 - RECEPTION ET GARANTIE.

Le maître de l'ouvrage veillera à ce que la chaufferie soit convenablement ventilée tant au point de vue apport d'air frais qu'évacuation d'air vicié.

A la fin du montage, il sera procédé aux essais d'étanchéité et de circulation de l'installation en présence du maître de l'ouvrage et de l'installateur ou de leurs délégués.

L'eau, le courant électrique et éventuellement le gaz seront mis à la disposition de l'installateur dans la chaufferie même ou dans tout autre local où se trouve placé un appareil nécessitant le raccordement.

Si les essais donnent entière satisfaction, le maître de l'ouvrage et l'installateur, ou leurs délégués, procéderont aussitôt à l'examen de toutes les fournitures et ouvrages, à l'effet de constater si ceux-ci correspondent bien, en tant que qualité, aux prescriptions imposées par les documents de l'entreprise. Ils vérifieront si les surfaces des générateurs et des corps de chauffe sont celles spécifiées dans les documents de l'entreprise.

A la suite de cet examen, et s'il est satisfaisant, le maître de l'ouvrage ou son mandataire dressera et signera un procès verbal de réception provisoire.

La réception provisoire sera acquise à l'installateur si huit jours après la demande écrite de l'installateur de procéder à celle-ci, il n'a été donné suite à cette demande, si le procès-verbal dont question ci-dessus n'a pas été dressé et signé ou si une lettre recommandée n'a pas été adressée à l'installateur lui faisant connaître la raison pour laquelle la réception est postposée.

Pendant les délais de garantie, seul l'installateur pourra travailler à l'installation et en assurer l'entretien, à défaut de quoi le maître de l'ouvrage est déchu du bénéfice de la garantie.

S'il est établi, que pendant la période qui vient à échéance deux ans après la date de la réception provisoire, le maître de l'ouvrage ou son mandataire a travaillé ou fait travailler de quelque manière que ce soit à l'installation, l'installateur sera déchargé de toute espèce de garantie de quelque nature qu'elle soit à moins qu'il ne soit resté en défaut de donner suite dans un délai raisonnable à une réclamation qui lui aurait été adressée par lettre recommandée.

ART. 4 - MODE DE CHAUFFAGE PREVU.

- a) Un système à circulation d'eau chaude avec radiateurs DEF en tôle d'acier, présentant une surface de chauffe suffisante pour garantir les températures prévues.

L'installation sera complète et comprendra la tuyauterie avec robinets et coudes, vase d'expansion.

Il sera prévu, si le propriétaire le désire, en supplément un calorifugeage de la tuyauterie de cave et du vase d'expansion par matelas de laine de verre 15 mm. + chape en ciment Isocal de 5 mm.

- ~~b) Un système de pulsion à air chaud conditionné.~~

Le générateur de chauffage sera, selon le cas, une chaudière fonctionnant soit au combustible liquide (fuel oil), ~~soit au combustible solide (charbon petit calibre), soit au gaz.~~

Il comprendra pour :

- A. Chauffage au combustible liquide - chaudière avec bruleur et soufflerie. Installation complète répondant aux prescriptions pour assurer le meilleur rendement avec le maximum de sécurité. Réservoir à mazout

4. 5000 l. asphalté et posé en cave, ou en terre avec jauge et trou d'homme.

- ~~B. Chauffage au combustible solide - Chaudière avec jaquette et grille oscillante pour chauffe au charbon 20/30 ou 2/7, installation complète répondant aux prescriptions pour assurer le meilleur rendement avec le maximum de sécurité.~~

- ~~C. Chauffage au gaz - Chaudière avec jaquette normale. Installation complète répondant aux prescriptions pour assurer le meilleur rendement avec le maximum de sécurité. Dans ce cas, la cheminée d'évacuation des gaz brûlés sera munie à sa base d'un entonnoir récoltant les eaux de condensation.~~

MENUISERIE.

ART. 1 - GENERALITES.

L'entreprise comprend l'exécution, pose et fourniture de la menuiserie extérieure et de la menuiserie intérieure.

Toutes les menuiseries seront exécutées suivant les règles de construire avec assemblage courant.

Les assemblages se feront selon toutes les règles de l'art, sans aucun jeu, par rainures et languettes, par battées et feuillures.

Tout montant sera d'une pièce dans la longueur de l'ouvrage.

Tous les bois seront parfaitement dressés, rabotés, poncés, il seront bien montés, d'aplomb et d'équerre.

La réception de la menuiserie ne dégage pas l'entrepreneur des réceptions provisoires et définitives de ses parties de l'ouvrage, ni de toutes les obligations habituelles.

L'entrepreneur de menuiserie vérifiera sur place la dimension des baies avant la mise en oeuvre à l'atelier.

Qualité des Bois.

Chêne : le chêne destiné à rester apparent, est prescrit débité sur mailles et choisi de teinte uniforme ; destiné à être peint il sera débité sur faux quartiers, quelques noeuds sont tolérés, mais aucun défaut pouvant compromettre sa solidité ne sera toléré.

Méranti : le méranti destiné, éventuellement, à rester apparent sera choisi de 1^{er} choix, sans aucun défaut pouvant compromettre sa solidité.

Le sapin rouge du Nord : aura les fibres bien droites, il sera dur, résineux, sans tâche ni bleu. Quelques petits noeuds bien adhérents sont tolérés. Les sapins (ou conifères) du pays ne peuvent être employés.

ART. 2 - MENUISERIE EXTERIEURE.

Porte d'entrée - à l'ouvrant en 8/4 SRN, dormants 10/4, 65/65 mm, socle 4/4 appliqué, entièrement vitrée, ou pleine, avec regard en contre-plaqué Waterproof suivant goût du propriétaire. 1 serrure de sûreté type Yale.

Porte de garage - en montants et traverses 8/4 dormants 10/4 avec panneaux appliqués en Waterproof, 1 ventilation prévue, 3 parties ouvrantes, ou basculante Système Overhead.
1 serrure de sûreté type Yale.

Portes vers jardin - en 8/4 SRN. Panneaux double en masonnite.
Mêmes prescriptions que les châssis.

Châssis de fenêtre - en 8/4 SRN. de bon choix, ou en méranti, type allemand ou similaire, sans aucun noeud vicieux avec pièces d'appui et rejets d'eau en chêne ou en teack.

Tous les châssis seront munis d'une latte coupe-vent en aluminium spécialement profilée et encastrée dans le rejet d'eau. Les fermetures seront à double battée pour les parties horizontales et pour les parties verticales.

La tringle de crémone sera encastrée à 3 points de contact.
En cas de double ouvrant, la crémone sera placée sur le vantail de droite.

La pièce d'appui aura une feuillure profonde sur la face inférieure épousant parfaitement le rejet d'eau du seuil de pierre, la face postérieure de la pièce d'appui aura une battée de 1 cm. de profondeur pour l'encastrement de la tablette de marbre.

La pièce d'appui et le rejet d'eau seront munis de rigoles de condensation raccordées à l'extérieur par des trous calcinés pour évacuation de la buée.

Les châssis destinés à recevoir des vitres posées au mastic auront une battée de 10 à 15 m/m. pour le vitrage ordinaire. Pour les châssis dont le vitrage sera double (thermopane ou autre), l'épaisseur sera de 60 m/m. avec les mêmes prescriptions que les châssis à simple vitrage, mais avec battées de 35 m/m. x 15 m/m.

Tout ouvrant de fenêtre dépassant 100 cm. de largeur sera renforcé par des profils métalliques pour le rendre indéformable, et aura 4 pommelées au lieu de 3.

ART. 3 - MENUISERIE INTERIEURE.

Portes intérieures - Elles sont à peindre en S.R.N., en Okoumé tranché à vernir, ou en Sapelli.

Il sera prévu quatre découpes dont deux petites et deux grandes.

Pose et fourniture des portes intérieures.

Les modèles seront à choisir en accord avec le propriétaire.

Les chambranles auront 3/4 x 7,5 ébrasements 3/4 S.R.N. 3 charnières à boule, cuivrées, crosses de porte et entrée de clé séparée.

Les rosaces des crosses de porte seront fixées par 2 vis nickelées.

Portes en hordboard pour les caves.

Plinthes - pour tous les locaux non carrelés : plinthes en S.R.N. 3/4 x 5 cm. parfaitement rabotées, arrondies et poncées, joints à sifflets.

Les angles seront plats pour les angles rentrants, à battée pour les angles sortants.

Garniture et caisse - les garnitures de caisses fixes, trappes d'accès ou de passage seront de fabrication semblable aux garnitures de chambranle et d'ébrasement.

A) Parquet - Montablocs : $\pm$ 9 mm. d'épaisseur. Essence du bois : chêne.

Description : Panneaux formés de frises de $\pm$ 12 x 12 cm. collées sur chape et assemblées en carrés de 45 x 45 cm.

Les panneaux sont collés directement sur la chape, le côté couvert de papier en haut. Lorsque les panneaux sont collés, le papier est enlevé et le parquet peut être raclé.

La colle employée pour la pose de ce parquet est une colle spéciale, gardant une élasticité permanente ($\pm$ 900 gr./m².)

Le long des murs sera gardé un joint de dilatation d'environ 1 cm.

Modèle : (mosaïque) posé droit.

Application :

Sur un béton lisse - chape - constitué de :

- a) une couche de ± 4 cm. d'épaisseur composée de 4 parties de sable du Rhin et une couche de ciment PN.
- b) une chape finale de ± 3 cm. d'épaisseur, parfaitement plane et lisse, composée de 3 parties de sable du Rhin et 1 partie de ciment PN.

~~B) Parquet Clouable : épaisseur env. 6,3 + 3,5 mm. = env. 10 mm.
Essence de bois : Kambala.~~

Description :

La chape de liège indispensable pour ce genre de parquet, sera enduite d'une couche de solution bitumeuse employée à froid, sur laquelle sera collé une couche de hardboard d'environ 3,5 mm.

Le hardboard sera de plus cloué de 5 en 5 cm.

Les lamelles de parquet seront collées au moyen d'une colle à froid spéciale, sur le hardboard et clouées de façon à obtenir un ensemble compact.

Les clous seront chasse-cloués et les ouvertures bouchées par un mastic de même couleur que le bois.

Le long des murs il sera tenu un joint de dilatation d'environ 1,5 cm.

Modèle : bâtons rompus ou panneaux droits.

Application :

Sur une chape couable (liège) comprenant :

- a) une sous-couche de 3 cm. d'épaisseur, composée de 4 parties de sable du Rhin + 1 partie de ciment PN.
- b) une chape finale parfaitement lisse et plane de 2 cm. d'épaisseur, composée de 90 l. de sable du Rhin + 25 Kg. de liège granulé + 50 Kg. de ciment PN.

~~Pour la pose de panneaux placés droit, les panneaux de hardboard seront disposés en diagonale, tandis que pour le bâtons rompus et les panneaux placés en diagonale, le hardboard sera placé droit.~~

ART. 4 - QUINCAILLERIE.

Toute la quincaillerie sera placée par le menuisier :

crosses, entrées, pompes, appliques, boutons, tirants, crémones, et cache-serrure en métallisé.

Elle sera en aluminium éloxé de qualité, ton champagne au choix.

La quincaillerie sera au choix des propriétaires dans les modèles prévus.

La pose de la serrurerie et de la quincaillerie se fera avec le plus grand soin, tout encastrement sera particulièrement soigné, les vis seront graissées.

Toute serrure comprendra toujours une clef. Toute serrure extérieure en comprendra toujours 3, sauf indications contraires.

Les poignées de portes seront posées sans jeu appréciable, la goupille matée au-dessus.

Les plaques de propreté des crosses de portes avec entrée de clef seront fixées par 2 vis nickelés ou chromées.

— : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — : —

VI. - ENTREPRISE DES ESCALIERS

En GRANITO

~~ART. 1 - QUALITE DES BOIS.~~

~~Le hêtre sera à grain fin, serré à petites mailles luisantes, il sera débité sur faux-quartiers et quartiers. Destiné à rester apparent il sera sans gros défauts. Quelques taches ou noeuds sont tolérés. Tout bois du hêtre " choqué " (échauffé) est formellement interdit.~~

Le sapin rouge du Nord aura les fibres bien droites, il sera dur, résineux, sans tache ni bleu. Quelques petits noeuds bien adhérents sont tolérés. Les sapins (ou conifères) du pays ne peuvent présenter de défauts mettant la solidité des ouvrages en danger.

~~ART. 2 - ESCALIER.~~

~~Il se construira en hêtre 6/4 pour les marches et limons, en feuillets pour les contre-marches, celui vers la cave sera sans contre-marches, celui, escamotable, vers grenier sera confortable, facile à manier. Colonne de départ en hêtre de section carrée, garde-corps en sapin 3/4 de dessin classique, guide-main en hêtre ou sapin profilé.~~

Cet escalier est prévu selon convention particulière et nécessité.

ART. 3 - ESCALIER ESCAMOTABLE.

Il est prévu un escalier escamotable avec trappe d'accès, complet, destiné à donner accès au grenier, à partir du palier du niveau supérieur de la construction.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

AU REZ DE CHAUSSEE

Elles seront reliées entre elles par des agrafes ou charnières.
Les 15 lattes inférieures seront à jour.

Suivant prescription spéciale et dessin du plan technique, il peut être prévu des contrevents. Ceux-ci seront du type bois à peindre, essence chêne, ou méranti pour les châssis, SRN. pour les panneaux. Leur fermeture sera métallique, de bonne qualité, avec attache intérieure. Chaque volet sera pourvu de 2 petites équerres-arrêts à fixer à 40 cm. des extrémités. Les cas échéant, les contrevents peuvent être postiches.

[illegible]

L'équipement de la cuisine prévoit un mobilier BRUYNZEEL MONTA R. ou similaire, comprenant les éléments suivants :

- ART. 2 - COLORIS.

ART. 3 - FINI.

- N.B. : Possibilité de compléter éventuellement dans la même gamme.

Dans le cas d'une installation cuisine en métal, celle-ci se compose de :

- Evier acier INOX, chrome-nickel 18/8, satiné, 100 x 50 cm, à une cuvette à vidage tubulaire et un égouttoir rainuré.
- 1 mélangeur monotrou, à bec mobile, à poser sur évier.
- 1 armoire sous évier, tôle électro-zinguée, 100 x 50 cm. à 2 portes glissières, rayon intérieur et plinthe.
- 2 armoires murales, de même qualité de 100 x 66 cm. de haut, à 2 portes à glissières et à 2 rayons intérieurs.
- 1 armoire table de travail - buffet de 100 x 50 cm. de même qualité, à 2 portes glissières, rayon intérieur, plinthe et tablette en formica.
- 1 chauffe-eau de 5 litres, raccordé sur évier.

IX. - ENTREPRISE DE PLAFONNAGE.

ART. 1 - ENDUITS.

Tous les enduits, tant pour les murs, plafonds, cloisons, etc... seront exécutés en matériaux de bonne qualité. Les mélanges seront garantis par l'entrepreneur et appliqués dans les conditions voulues par les règles de l'art.

Les enduits ordinaires seront dans le cas de murs intérieurs, additionnés de 5 Kg. de poils de bourre par m³., et composés de deux couches de mortier gris, chaux grasse coulée et sable rude par moitié, et une couche de mortier blanc, chaux grasse coulée, et 5 kg. de bourre blanche par m³. ; les deux premières couches étant dressées à la plâtresse, la 3^e lissée à la truelle, couches additionnées de 10 % de plâtre.

Les enduits sur plafonds sous gîtes ou contre gîtes se feront sur plaques ou sur lattes. Les plaques seront des éléments héraclithe de 2 à 5 cm., isolants, posés sous les voliges du plancher du grenier et garantissant une surface absolument plane. Ils seront lissés à la plâtresse.

Les enduits sous hourdis de béton ou de terre cuite seront composés de deux couches de mortier gris et d'une couche de mortier blanc, avec une forte addition de plâtre.

Les joints seront recouverts par une toile de jute collée au plâtre.

Les enduits sur d'éventuels faux-plafonds, suivant prescription spéciale, seront exécutés sur plaques de plâtre de 12 mm.

Tous les murs à enduire seront au préalable arrosés, les joints ouverts. La deuxième couche est appliquée lorsque la première a acquis une consistance suffisante. La dernière est parfaitement dressée à la règle et ne doit présenter ni fentes, ni gerçures.

ART. 2 - ACCESSOIRES PREVUS.

Chaque plafond sera muni en son centre d'un fort crochet métallique scellé dans le béton ou dans une gîte ; les angles sortants seront protégés par un angle en métal de 1,5 m. de hauteur.

ART. 3 - MOULURES.

Ne sont prévues que suivant prescription spéciale et suivant mentions faites aux plans techniques, les profils étant donnés grandeur nature.

ART. 4 - REPARATIONS.

L'entreprise de plafonnage comprend toutes les réparations quelconques à apporter aux différents enduits, et ce après le passage des divers autres corps de métier.

Moulure dans le living
F.

X. - ENTREPRISE DE CHAPE.

Dans toutes les pièces ne recevant pas un dallage ou un carrelage, il est prévu une chape lissée en béton de ciment.

Celle-ci sera dressée en deux couches de ciment, la première étant additionnée de laitier, la deuxième étant parfaitement lissée au sable du Rhin, de façon à présenter une surface absolument plane, permettant la pose aisée du revêtement.

Cette chape sera dressée sur une épaisseur de 7 à 9 cm.

Dans certains cas il sera fait application d'une chape dite " de liège ".

[illegible]

XI. - ENTREPRISE DE REVETEMENTS ET CARRELAGES.

ART. 1 - INTERIEUR SOL.

Hall - Le hall sera pourvu de dalles de marbre aggloméré de moyen éclat, tons unis, à choisir librement par le maître de l'ouvrage dans la gamme de coloris et tons existants.

Vestiaire - recevra le même dallage que le hall s'il communique directement avec celui-ci, dans le cas contraire, il est prévu du granito 20/20.

W.C. - recevra le même dallage que le hall, s'il communique directement avec celui-ci, dans le cas contraire, il est prévu du granito 20/20.

Cuisine - dans la cuisine, il est prévu un dallage, en carreaux granito 20/20, coloris et tons à choisir dans la gamme existante.

Salle de bains - dans la salle de bains il est prévu un dallage en carreaux granito 20/20, coloris et tons à choisir librement dans la gamme existante.

Living - sauf stipulations contraires, voir paragraphe menuiserie - parquet ou le cas échéant dallage à définir ou revêtement plastique à convenir.

Chambres - dans les chambres et paliers s'y rapportant il est prévu un recouvrement du sol en ~~plastique, polivinyl, soit en carreaux, soit en rouleaux.~~ **Tapis Plain**

~~Ce revêtement " Flexarol Confort, Colovinyl, ou autre " de prix similaire, sera placé sur une chape lissée.~~

~~Le Flexorol se pose sur un tapis de feutre spécial, isolant thermique et phonique.~~

~~Le colovinyl s'emploie en dalles collées.~~

~~Les tons et coloris sont à choisir librement dans la gamme existante.~~ 8.

Remarque : les vestiaires et W.C. d'étage recevront, une recouvrement en carreaux granito 20/20, coloris et tons à choisir librement.

A ART. 2 - INTERIEUR MURS.

Cuisine, salle de bains et W.C. - dans la cuisine et la salle de bains et le ou les W.C., il est prévu un revêtement en faïence 15/15 sur 1,50 m. de hauteur, coloris et tons à choisir librement dans la gamme existante : blanc, crème, chamois, bleu, lilas, gris, vert, rose ou noir.

Les appareils de la salle de bains, tels que douche, baignoire, etc... seront encastrés.

La baignoire sera pourvue d'un regard de visite.

Dans les salles de bains non installées, mais prévues " tuyauterie bouchonnée en attente " le faïencage mural n'est pas prévu. Voir paragraphe sanitaire / appareils prévus.

Remarque : Les locaux dallés seront pourvus de plinthes en majolique 7 x 20 ou 10 x 20, à choisir librement dans la gamme : noir brillant, noir mat, brun brillant, brun mat.

Les tablettes de fenêtre de la cuisine, de la salle de bains, du ou des W.C., seront en faïence à bords arrondis.

ART. 3 - MISE EN OEUVRE.

Tous les carreaux de marbre, de granito, ou autre, mis en oeuvre seront lisses, résistants à l'usure, nongélifs, non poreux. Ils auront de 2 à 3 cm., ou plus, d'épaisseur selon leur provenance. Tous les carreaux à base de ciment seront toujours de la meilleure qualité dans le type prescrit.

Les carreaux de faïence seront parfaitement lisses, la surface bien glacée, sans craquelures, inaltérables aux agents chimiques. Ils seront trempés avant la pose.

Les angles sortants seront arrondis, les joints parachevés au ciment gris clair.

Dans la salle de bains, W.C., douche, etc... il sera prévu une membrane asphaltée sous le pavement.

Chaque salle de bains sera pourvue de :

- 1 porte-savon à double compartiment..
- poignée - sortie de bain.

Chaque W.C. sera pourvu de :

- 1 porte-papier.

Terrasse Céramique

XII. - ENTREPRISE DE MARBRERIE.

La présente construction sera pourvue de tablettes intérieures à tous les châssis de fenêtres, exception faite pour ceux de la cuisine, W.C., salle de bains, ou elles seront remplacées par des tablettes en faïence à bord arrondi.

Les tablettes de marbre auront une épaisseur de 16 à 20 m/m., une largeur de 24 cm.

Les marbres seront compacts, durs, à grain fin, se polissant bien. Ils ne présenteront aucune fissure, ni ébrèchure, ni terrasse, ni mastic.

Les marbres fiers, filandreux ou poufs seront rebutés.

Toutes les faces visibles seront polies.

Le polissage comprend : l'égrisage au grès doux, l'adouci à la pierre ponce, le piqué au tampon de boue émeri et la limaille de plomb, le lustré à la potée d'étain.

Le marbre sera posé à plein bain de mortier. Il sera composé de 150 litres de sable rude et de 50 Kg. de chaux pulvérisée additionnée de ciment.

Les marbres sont à choisir librement par le maître de l'ouvrage dans la gamme existante.

XIII - ENTREPRISE DE VITRERIEART. 1 - VERRES ET GLACES.

Tous les verres et glaces mis en oeuvre dans la présente construction seront de premier choix et exempt de tous défauts, et proviendront de la firme Glaverbel.

Le verre à vitrage étiré, demi-double (épaisseur de 2,8 à 3,2 m/m) sera transparent, incolore, sensiblement plan, sans stries, sans brûlures ni griffes ; les bas de feuilles seront écartés, aucune ondulation visible ne sera tolérée.

Les coupures devront être franches et nettes, et ne présenter ni éclat ni aspérité, dans le contour.

Ces verres devront être soigneusement ajustés, fixés, sans toutefois être serrés dans les battées. Ils devront être placés de façon à équilibrer les ouvrants des châssis ou portes, au moyen de coins spécialement prévus.

Tous les châssis et portes extérieures seront munis de verres étirés demi-double, d'environ 3 m/m d'épaisseur.

La porte d'entrée principale sera pourvue de verre décoratif de 6 à 8 m/m d'épaisseur, les portes intérieures seront pourvues de verre décoratif, à choisir par le propriétaire dans la gamme existante, ce verre sera martelé, piqueté, à striures, etc.

ART. 2 - VITRAUX.

Des vitraux mis sous plomb ou non peuvent éventuellement être prévus. Le cas échéant ils seront conformes au dessin du plan technique ou aux possibilités du fournisseur chargé de leur application. Les verres seront de qualité et de tons à choisir par le propriétaire. La mise sous plomb sera soigneusement exécutée, les profils de plomb adaptés aux épaisseurs des verres, le cadre sera de profil fort, les joints parfaitement soudés.

ART. 3 - DOUBLE VITRE.

L'emploi du double vitrage, isolant de marque Thermopane ou similaire, peut être prévu suivant prescriptions spéciales. Ce vitrage entraîne la modification voulue des châssis destinés à les recevoir.

*Vitres Thermopane aux fenêtres
des chambres*

XIV - ENTREPRISE DE FERRONNERIE.

Les ferronneries se feront conformément au dessin du plan technique, tant pour le garde-corps de la fenêtre avant du living, porte d'entrée de la maison, fenêtres W.C. et réduits divers, pour le garde-corps de la terrasse, etc...

Les pièces seront forgées et soudées avec soin, les joints seront meulés. Le scellement se fait au plomb, au soufre, ou au ciment pur, suivant le cas.

— : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — :

XV. - ENTREPRISE DE PEINTURE.

ART. 1 - APPLICATION.

Dans le cas du bungalows, villas, maisons à 3 façades, dont la 3e est à peindre, la peinture murale extérieure est prévue, sauf toutefois stipulations contraires, en deux couches, sur briques à peindre.

Cette peinture sera à base de silicate alcalin liquide (de potasse). La solution titrera + 40° Beaumé. Le pigment sera constitué par du blanc de zinc, du lithopone, ou de l'oxyde de zinc pierreux, éventuellement teinté d'ocre, d'outremer, de minium de fer, etc. Cette peinture sera employée extérieurement pour imperméabilisation.

Le garage sera passé au latex blanc.

~~La peinture peut être prévue suivant convention particulière.~~
Voir description éventuelle ci-après.

ART. 2 - QUALITES.

Elle sera à base de gomme synthétique (latex, etc...) Cette peinture se posera indifféremment au pistolet ou au pinceau.

Toute peintures ou/et Tapiss erie Murale

[illegible]

Le présent Cahier des Charges Générales, des Conditions Techniques, et des clauses spéciales des travaux se complètent avec la convention de base et les plans.

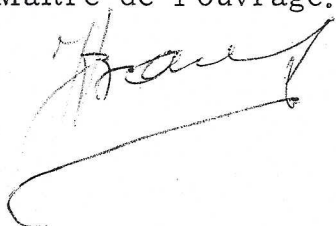
Un exemplaire du cahier des charges, des plans, et de la convention de base sera gardé par la sprl. B.E.C.R.A., après signature, pour accord des parties contractantes.

Lu et approuvé, pour accord, pour être exécuté de bonne foi.

Bruxelles, le

21.04.1967.

Le Maître de l'ouvrage.



pr. L'Entrepreneur-Adjudicataire.

B.E.C.R.A.
72, rue Joseph II
18.52.55 BRUXELLES 4

